

Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes



Ville d'Ambert



I. Le contexte général	3
A. Les coordonnées	3
A. Présentation	3
II. Le contexte Social et les Services	5
A. La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez	5
B. La Ville d'Ambert	8
III. Inclusion des enfants en situation de handicap	9
IV. Normes règlementaires d'encadrement	10
V. Modalités d'inscriptions accueil de loisirs	10
VI. Les objectifs éducatifs	11
VII. Les moyens	12
A. Les locaux	12
B. Budget Communauté de Communes	16
C. Constitution des équipes / modalités de recrutement	16
VIII. Modalité tarifaire ALSH	18
IX. Conventions de partenariat	19
X. La communication	19
XI. Contexte Covid-19	20
XII. Règlement intérieur	20
XIII. Temps de concertation et évaluation	20
XIV. Labellisation plan mercredi	21
XV. Annexes	21

I. Le contexte général

A. Les coordonnées

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes

15 AVENUE DU 11 NOVEMBRE
63600 AMBERT
04 73 72 71 40
accueil@ambertlivradoisforez.fr
<https://www.ambertlivradoisforez.fr>



Mairie AMBERT - Boulevard Henri IV

63600 AMBERT
04 73 82 07 60
mairie@ville-ambert.fr



A. Présentation

Monsieur GORBINET est le maire de la commune d'Ambert depuis juin 2020, Mme ALLEGRE-CARTIER, est 1^{ère} adjointe, élue en charge de l'enfance-jeunesse et Flore CLEMENCIN, est la coordinatrice enfance-jeunesse.

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez est présidée par Monsieur FORESTIER Daniel.

Le pôle enfance-jeunesse basé à Ambert, coordonne l'ensemble des actions sous la direction de M. GOUTTEFANGEAS Louis-Jean, en lien avec la vice-Présidente, Mme ALLEGRE-CARTIER Stéphanie et la commission Enfance-Jeunesse. Une responsable de service Mademoiselle Laurie LABOISSE, pilote et anime l'équipe des directeurs de structures et gère l'encadrement du service Accueil de Loisirs et son bon fonctionnement.

Le présent projet est écrit pour une durée d'un an maximum. La nouvelle période s'étend de septembre 2022 à août 2023. Cette période transitoire permettra de mettre en œuvre la réécriture d'un projet plus global au sein de la collectivité afin d'avoir une vision plus transversale des actions éducatives.

Ce nouveau projet s'appuiera sur une évaluation de l'action qui n'a pas pu être menée en 2021 en raison de l'installation des nouveaux élus communautaires, de la définition du nouveau projet intercommunal (priorités du mandat), et aussi de la situation sanitaire peu favorable à la tenue des groupes de travail nécessaires.

Les représentants du Service Départementale de la Jeunesse, de l'Education et des Sports (SDJES), de la Caisse d'Allocation Familiale et de la collectivité seront signataires du document, qui sera formalisé par une convention de partenariat.

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez ne disposant pas de compétence scolaire, chaque commune maîtrise la mise en place et l'organisation de services locaux de restauration scolaire, de garderies dans les locaux scolaires ou communaux déclarées ou non auprès du SDJES. A ce titre seule la commune d'Ambert dispose d'une garderie déclarée et donc de son propre PEDT.

Le PEDT Ambert Livradois Forez a donc vocation à s'appliquer aux autres communes disposant d'une école.

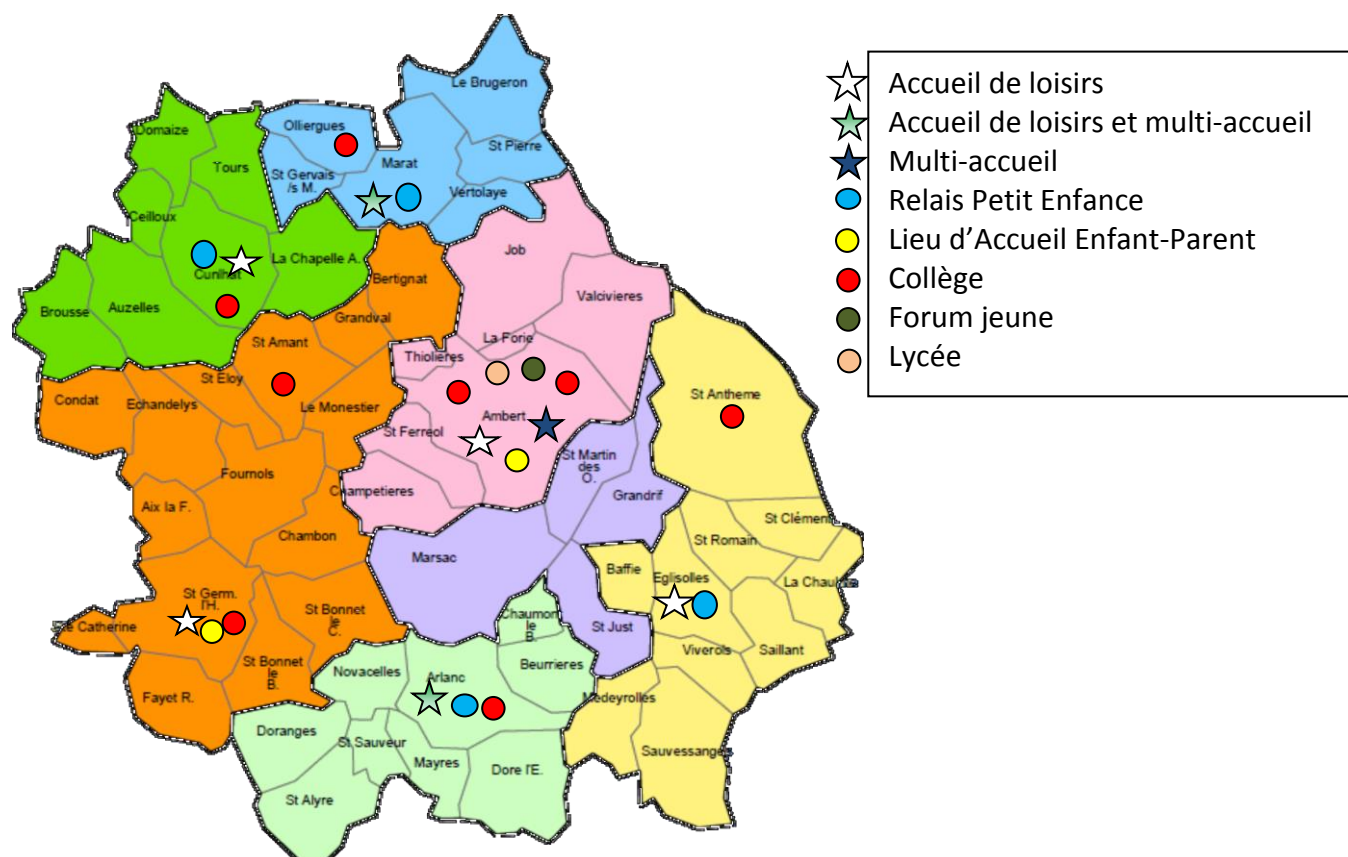
Concernant les activités extrascolaires organisées par la collectivité, elles s'inscrivent en prolongement des activités mises en place pour les mercredis ; ce qui permet d'assurer une continuité pédagogique dans la durée.

S'agissant du même gestionnaire, des mêmes structures et des mêmes équipes d'animation, il paraissait important d'assurer ce lien avec les mêmes acteurs.

Liste des 58 communes (n°INSEE) couvertes par le PEDT :

Aix-la-Fayette (63002)	Marsac-en-Livradois (63211)
Ambert (63003)	Mayres (63218)
Arlanc (63010)	Medeyrolles (63221)
Auzelles (63023)	Le Monestier (63230)
Baffie (63027)	Novacelles (63256)
Bertignat (63037)	Olliergues (63258)
Beurières (63039)	Saillant (63309)
Brousse (63056)	Saint-Alyre-d'Arlanc (63312)
Le Brugeron (63057)	Saint-Amant-Roche-Savine (63314)
Ceilloux (63065)	Saint-Anthème (63319)
Chambon-sur-Dolore (63076)	Saint-Bonnet-le-Bourg (63323)
Champétières (63081)	Saint-Bonnet-le-Chastel (63324)
La Chapelle-Agnon (63086)	Sainte-Catherine (63328)
La Chaulme (63104)	Saint-Clément-de-Valorgue (63331)
Chaumont-le-Bourg (63105)	Saint-Éloy-la-Glacière (63337)
Condat-lès-Montboissier (63119)	Saint-Ferréol-des-Côtes (63341)
Cunlhat (63132)	Saint-Germain-l'Herm (63353)
Domaize (63136)	Saint-Gervais-sous-Meymont (63355)
Doranges (63137)	Saint-Just (63371)
Dore-l'Église (63139)	Saint-Martin-des-Olmes (63374)
Échandelys (63142)	Saint-Pierre-la-Bourlhonne (63384)
Églisolles (63147)	Saint-Romain (63394)
Fayet-Ronaye (63158)	Saint-Sauveur-la-Sagne (63398)
La Forie (63161)	Sauvessanges (63412)
Fournols (63162)	Thiolières (63431)
Grandrif (63173)	Tours-sur-Meymont (63434)
Grandval (63174)	Valcivières (63441)
Job (63179)	Vertolaye (63454)
Marat (63207)	Viverols (63465)

II. Le contexte Social et les Services



A. La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) gère six Accueils de loisirs extrascolaires (vacances scolaires et samedis) et périscolaire (mercredis) situés à Ambert, Arlanc, Cunlhat, Eglisolles, Marat et Saint Germain l’Herm. Ces structures sont réparties sur un territoire rural de 1700 km² regroupant 58 communes pour une population de 26 500 habitants.

Les chiffres 2021 (nombres d’enfant différents accueillis)

	AMBERT	ARLANC	CUNLHAT	MARAT	EGLISOLLES	ST Germain l’Herm
Mercredis	83	64	47	56	37	23
Samedis	11	14	12	35	-	27
Vacances scolaires	136	126	82	114	118	56

Dans un contexte démographique fort avec pour enjeu majeur le gain de population sur les prochaines années, la politique enfance-jeunesse reste une volonté affirmée et prioritaire de la collectivité afin de favoriser l’installation de nouvelle population, et le maintien du niveau de services publics existants. Le projet de territoire 2018-2040 validé par les élus met en avant cette volonté, reconduite avec la nouvelle équipe d’élus. **L’enfance-jeunesse est une des priorités majeures du mandat en cours.**



Le PEDT concerne plus précisément 35 écoles du territoire, dont l'école privée d'Ambert et Sauvessanges.

Au total environ 2000 enfants fréquentent ces établissements.

Ambert (maternelle et élémentaire)	Domaize	Olliergues (maternelle et élémentaire)
Ambert (privée)	Doranges	Saillant
Arlanc	Dore-l'Église	Saint-Alyre-d'Arlanc
Bertignat	Échandelys	Saint-Amant-Roche-Savine
Brousse	Églisolles	Saint-Anthème
Le Brugeron	La Forie	Saint-Germain-l'Herm
La Chapelle-Agnon	Fournols	Saint-Just
Chaumont-le-Bourg	Grandrif	Sauvessanges (privée)
Condat-lès-Montboissier	Job	Tours-sur-Meymont
Cunlhat (maternelle et élémentaire)	Marat	Vertolaye
	Marsac-en-Livradois	Viverols

Seule la commune de Tours-sur-Meymont a adopté un régime dérogatoire d'organisation du temps scolaire à 4 jours et demi. Les temps périscolaire, labélisé plan mercredi, se déroulent le lundi et vendredi de 15H15 à 16H15 et sont gratuits pour les familles.

Concernant l'enseignement secondaire, il y a 8 collèges sur le territoire avec environ 860 élèves.

Ambert (Public) = 360 élèves

Ambert (Privé) = 134 élèves

Arlanc = 119 élèves

Cunlhat = 78 élèves

Saint-Amant-Roche-Savine = 24 élèves

Olliergues = 68 élèves

Saint-Anthème = 76 élèves

Le lycée d'Ambert (environ 500 élèves) est le seul sur le territoire, et l'enseignement professionnel est aussi présent à Ambert avec un CFA, un lycée Professionnel et le GRETA.

L'offre éducative s'appuie sur un maillage du territoire en offre de services aux familles, l'ensemble des équipements de la collectivité étant exploité en gestion directe.

Il existe également un riche tissu associatif, fort de 670 associations irrigant le territoire en activités sportives, culturelles ou de loisirs. Le projet éducatif aura aussi pour vocation de remettre en lien les structures ALSH et ces prestataires.

En complément, la Communauté de Communes dispose également d'un service d'Aide à la réussite scolaire qui permet de lutter contre le décrochage scolaire en lien avec les familles et les établissements secondaires. Ce dispositif rentre dans le champ d'application d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) financé par la CAF, le Département et la MSA.



L'aide à la réussite scolaire c'est :

- **Un service gratuit** pour les familles
- **Un soutien pour les parents** dans le suivi de la scolarité de leur enfant ;
- **Une démarche complémentaire** associée aux actions mises en place par l'établissement pour aider l'élève dans sa scolarité.

Les objectifs de l'aide à la réussite scolaire sont d'accompagner les élèves dans leur scolarité, le soutien aux parents et créer du lien entre les enfants et les parents.

En complément, un système de réservation de matériels pédagogiques permet aux écoles de bénéficier d'une distribution de lots, financée et réalisée par la Communauté de Communes.

Un dispositif CLAS est également porté par l'ADACL sur la commune de St Germain l'Herm et par la Fédération des Conseils de Parents d'élèves (FCPE) à Ambert.

Concernant la « **Petite-enfance** » sur le territoire, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) est gestionnaire de :

Deux Multi-Accueil :

Multi-accueil à Marat, agrément de 20 enfants

Multi-accueil à Arlanc, agrément de 15 enfants

Quatre Relais Petites Enfances (RPE) (Dont le RPE d'Ambert, communal)

Chiffres 2021

CUNLHAT			MARAT			EGLISOLLES			ARLANC			AMBERT		
AM agréées	Places accueil	Naissances	AM agréées	Places accueil	Naissances	AM agréées	Places accueil	Naissances	AM agréées	Places accueil	Naissances	AM agréées	Places accueil	Naissances
19	60	38	9	32	30	10	36	12	12	46	40	29	107	45

Un lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP)

Un LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Le LAEP à Saint-Germain-L'Herm

Situé à la Maison de l'Animation, Route des Granges à Saint Germain L'Herm (face au Collège). Ces locaux sont communaux et mis à disposition gracieusement par la commune. Il s'agit d'un bâtiment regroupant plusieurs services d'Ambert Livradois Forez : la médiathèque et l'accueil de loisirs sans hébergement. Il s'agit d'un lieu de vie en partie dédié à l'enfance, et qui paraît donc pertinent pour accueillir ce service aux familles. Les accueils sont systématiquement assurés par un bénévole et un agent de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Avec en complément, l'association « Lilominots à Ambert : le RDV des familles », loi 1901.

Les accueils sont systématiquement assurés par un bénévole de l'association et un agent de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.



Dans le même lieu, les ateliers enfants-parents sont proposés les lundi matin de 9H30 à 11H30 selon un planning établi. Les accueils sont assurés par la salariée et chaque atelier est animé par un intervenant qualifié du territoire. L'accès aux ateliers se fait sur inscription. De même qu'au LAEP, les ateliers sont ouverts aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent. L'accès est libre, sans inscription au préalable, gratuit, anonyme et confidentiel. Une adhésion à l'association est cependant proposée aux nouveaux accueillis.

En 2021, il y a eu 282 participations sur les 39 ouvertures LAEP (42 initialement prévues, annulation en raison de la crise sanitaire), soit une moyenne de 7.23 participants par séance. Il y a eu 149 participations sur les 16 ateliers (25 initialement prévus), soit une moyenne de 9 participants par séance.

B. La Ville d'Ambert

Les services communaux :

Multi-Accueil communal avec un agrément de 57 enfants. Le Multi-accueil est ouvert tous les jours du lundi au jeudi (de 7h à 18h30) et le vendredi (de 7h à 18h) : Accueil régulier, Accueil occasionnel ou Accueil d'urgence. Le tarif horaire est fixé selon le barème de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) à partir d'un taux d'effort qui correspond au nombre d'enfant à charge de la famille (de 0.06% à 0.02%). Le tarif est basé sur les ressources des familles de l'année N-2. Les familles ne résidant pas sur la commune d'Ambert se verront appliquer une majoration de 15% sur leur taux horaire.

Garderie périscolaire déclarée à l'école maternelle Les Copains, ouvert de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 18H15.

Les tarifs sont établis pour l'année civile par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Ambert. Les prix sont révisés le 1er janvier de chaque année. Ils sont dégressifs suivant le quotient familial CAF de la famille pour :

- les enfants de la commune d'Ambert,
- les enfants résidant dans les communes n'ayant pas d'école,
- les élèves inscrits en classe ULIS.

Pour les autres enfants, il sera appliqué le tarif D ou le Tarif E.

Pour les familles dont 3 enfants au moins fréquentent la cantine scolaire, un prix réduit sera accordé.

Le quotient pourra être recalculé en cas de changement de situation familiale ou financière en cours d'année. Chaque famille laissant un enfant à la garderie doit acquitter le forfait mensuel et ce quel que soit le temps passé.

Le Relais Petite Enfance d'Ambert (municipal) est libre d'accès et gratuit.

Il aide les futurs parents et parents à trouver une assistante maternelle, informe des obligations et formalités administratives, apporte un soutien à la parentalité, propose de la documentation et des informations et invite à des temps de rencontres autour de l'enfant. Permanence le lundi et mardi de 14h30 à 17h30 et activités d'éveil, le lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 11h30.



Le Forum Jeune

Destiné aux jeunes de 15 à 20 ans du lundi au jeudi de 12H à 18H et le vendredi de 12H à 17H.

Le Forum jeunes est un lieu central permettant de définir et mettre en œuvre plusieurs orientations à destination de la jeunesse. Les principaux objectifs de cette nouvelle structure sont les suivants :

- Accompagner la réalisation des projets portés par les jeunes
- Offrir un espace neutre d'accueil, de parole et d'écoute
- Travailler à prévenir les phénomènes de rupture ou de désocialisation dans le parcours des jeunes
- Favoriser l'engagement et l'implication des jeunes dans la vie collective, dans leurs loisirs, leur insertion sociale et dans la vie du territoire
- Leur permettre d'accéder à une ouverture culturelle et sociale
- Les accompagner dans l'acquisition de leur autonomie
- Prévenir et lutter contre les formes d'exclusion dont ils peuvent pâtir
- Permettre une prévention collective en dehors du milieu scolaire

III. Inclusion des enfants en situation de handicap

D'après le guide d'accompagnement d'inclusion en Accueil Collectif de Mineurs : « L'inclusion est « un processus par lequel des moyens sont mis en œuvre afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (Center for Economic and Social Inclusion, 2002). L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi de n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. »

Cette loi est le principal texte sur les droits des personnes en situation de handicap. Elle rappelle notamment les droits fondamentaux des personnes handicapées et donnent une définition du handicap. Cette inclusion et l'accès au service pour tous, est également mise en avant par le partenaire CAF.

Les équipes des ALSH, participent à l'application de cette loi en accueillant des enfants en situation de handicap. En effet, certaines familles sollicitent les directeurs de structures qui organisent une rencontre avec les enfants concernés, afin de préparer cet accueil dans des conditions optimales (visite des locaux, prise de connaissance du programme et inscription sur des jours adaptés, ...). L'équipe d'animation sera également sensibilisée à cette venue et un animateur référent sera nommé dans la limite des recrutements saisonniers. Des temps de sensibilisation et de préparation seront également mis en place lors du séjour auprès des autres enfants (ordinaires).

Un travail de partenariat est également mis en place avec l'association DAHLIR, qui permet à la collectivité de financer une partie du recrutement d'un animateur supplémentaire sur les temps de présence des enfants en situation de handicap. Le financement se fait en partie par la Caisse d'allocation familiale et le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers), avec un coût symbolique restant à charge pour la collectivité.



IV. Normes règlementaires d'encadrement

Conformément aux prescriptions règlementaires liées aux encadrements des activités les mercredis, l'équipe d'encadrement sera constituée de personnels diplômés et non diplômés suivant les taux en vigueur.

Périscolaire (mercredis et périscolaire garderie) : En application de l'article R. 227-20 du code de l'action sociale, l'inclusion des intervenants ponctuels prestataires d'activité dans les effectifs d'encadrement, est autorisée.

- Moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
- Plus de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants

Cas spécifique baignade :

- Moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants
- Plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Cas des Accueils jeunes :

Accueil de jeunes à partir de 14 ans de 7 à 40 mineurs.

Conditions d'encadrement définies par convention

Il faut un minimum un animateur professionnel qui soit repérable et joignable à tout moment. La convention définit ses heures de présence ainsi que l'intervention (ou non) d'autres animateurs.

V. Modalités d'inscriptions accueil de loisirs

Les modalités d'inscription, impératives pour toutes les tranches d'âge :

- Remplir une fiche de renseignement
- Joindre l'attestation d'assurance extrascolaire
- Joindre la photocopie des vaccins à jour
- Joindre l'attestation du quotient familial

Ces documents doivent être tenus à jour par les familles à chaque changement de période.

Le portail famille est mis en place afin de gérer les inscriptions des mercredis ainsi que les dossiers d'inscriptions des enfants. Un document explicatif est mis à disposition des familles pour le fonctionnement de ce portail famille.



VI. Les objectifs éducatifs

C'est en prenant en compte ce contexte social et en ayant réalisé un travail de concertation avec les différents acteurs du territoire (familles, jeunes et enfants, élus locaux, techniciens, ...) que ces objectifs ont été établis. Ils prennent en compte 5 axes éducatifs :

1 - Respecter les rythmes de l'enfant

- Répondre aux besoins et aux attentes de l'enfant
- Accompagner à son rythme vers l'autonomie
- Adapter des activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Respecter les rythmes biologiques de chaque enfant

2 - Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Elargir les connaissances de l'enfant (scientifiques et techniques / artistique et culturelle / physique et sportives)
- Mettre en place des apprentissages ludiques
- Favoriser et développer son autonomie par le vivre ensemble

3 - Les valeurs de la citoyenneté : permettre à l'enfant de devenir un citoyen actif et écoresponsable

- Promouvoir les valeurs de citoyenneté, de justice, de solidarité et de tolérance
- Contribuer à la formation du citoyen par le prisme de l'éducation populaire
- Développer des liens intergénérationnels
- Favoriser la prise de conscience des enjeux environnementaux (Centre AERE)

- Favoriser la découverte de son territoire

- Créer et maintenir des partenariats avec les acteurs locaux (associations, artisans, clubs, prestataires...)
- Proposer des activités de pleine nature en favorisant la découverte des richesses naturelles
- Mettre en place des ateliers découverte en transversalité

5 – Mettre en avant la qualité de l'accompagnement des enfants et communiquer

- Utiliser des outils de communication adaptés
- Privilégier le contact direct avec les familles
- Être un professionnel à l'écoute



VII. Les moyens

A. Les locaux

ALSH AMBERT (mise à disposition à titre gracieux de la commune)

Ecole primaire Henri Pourrat, 17 rue Blaise Pascal - 63600 AMBERT

07 85 27 28 33 alsh.ambert@ambertlivradoisforez.fr

7H30-18H15

- 1 salle d'activités pour les 4/5 ans (activité et sieste) : BCD
- 1 salle d'activités pour les 6/13 ans (salle motricité)
- 2 salles d'activités supplémentaires pendant les vacances
- 1 bureau / salle infirmerie
- 1 Réfectoire et cuisine : utilisé uniquement pour les repas
- 2 cours
- Un hall d'accueil

ALSH ARLANC (mise à disposition payante par l'association gestionnaire des locaux)

Accueil de Loisirs Sans Hébergement, 33 route nationale 63200 ARLANC

04.73.95.07.27 alsh.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

7H30-18H

- 1 salle d'activités pour les 4/5 ans
- 1 salle de sieste
- 1 salle d'activités pour les 6/9 ans
- 1 salle d'activités pour les 10/16 ans
- 1 bureau / salle infirmerie
- 1 Réfectoire et cuisine : utilisé uniquement pour les repas
- 1 préau et 2 espaces extérieurs

ALSH CUNLHAT (propriété CCALF)

Maison de l'Enfance, 7 rue Gaspard des Montagnes, 63590 CUNLHAT

04 73 72 37 16 alsh.cunlhat@ambertlivradoisforez.fr

7H30-18H30

- 1 salle d'activités
- 1 salle accueil, restauration et activité (dont une utilisé pour le service du repas)
- 1 salle de sieste
- 1 espace extérieur.

ALSH EGLISOLLES (propriété CCALF)

Maison de l'Enfance, Le bourg 63840 EGLISOLLES

04 73 72 31 23 ou 06 07 01 60 06 alsh.eglisolles@ambertlivradoisforez.fr

8H-18H

- 1 salle d'activités - 6ans+ 1 salle de sieste attenante
- 1 salle plus de 6ans
- 1 salle motricités + 1 salle en mezzanine
- 1 ludothèque
- 1 salle de restauration
- 1 espace extérieur.



ALSH MARAT (propriété CCALF)

Maison de l'Enfance, 63840 MARAT,
04 73 95 26 60 alsh.marat@ambertlivradoisforez.fr
7H45-18H

- 1 salle d'activités - 6ans + 1 garage, lieu de rangement attenant
- 1 salle d'activités plus de 6ans
- 1 salle de restauration
- 1 espace extérieur.

Multisite à l'école de Marat (mise à disposition à titre gracieux par la commune)

- 1 salle d'activités
- 1 réfectoire / cuisine
- 1 espace extérieur

ALSH SAINT GERMAIN L'HERM (mise à disposition à titre gracieux par la commune)

Bureau Administratif, Route de la paix 63630 Saint Germain l'Herm.
04 73 72 12 55 ou 06 45 54 86 82
alsh.stgh@ambertlivradoisforez.fr

Site d'activités : Maison de l'animation, Route des Granges, 63630 Saint Germain l'Herm, 7H30-18H
Pas de téléphone sur site d'activité

- 2 salles d'activités (dont une utilisé pour les repas)
- 1 cuisine
- 1 gymnase
- 1 médiathèque.

Les navettes :

Des navettes sont à dispositions des familles qui en font la demande, sur les secteurs d'Eglisolles, Marat et St Germain l'Herm afin de prendre en compte l'éloignement géographique des familles par rapport aux services.

Dispositif d'aide à la réussite scolaire :

Selon l'établissement de l'élève différents formules son proposée :

Formule A - Les établissements concernés sont :

- Collège Jules Romains à Ambert
- Collège Privé Saint-Joseph à Ambert
- Collège Jean – Auguste Senèze à Arlanc
- Collège du Val d'Ance à Saint-Anthème
- Collège Alexandre Varenne à Olliergues
- Collège Alexandre Vialatte à Saint-Amant-Roche-Savine
- Collège Lucien Gachon à Cunlhat
- Lycée Blaise Pascal à Ambert



Les séances se déroulent au sein de l'établissement scolaire, sur un créneau libre de son emploi du temps, en petit groupe ou par des rencontres avec l'animatrice et les parents pour suivre les progressions de l'enfant.

Formule B - Les établissements concernés sont :

- Collège Jules Romains à Ambert
- Collège Privé Saint-Joseph à Ambert

Les séances se déroulent dans une salle à proximité du collège à Ambert, après les cours de votre enfant, Le lundi, le mardi, le jeudi à partir de 16h jusqu'à 18h ou le vendredi à partir de 15h jusqu'à 17h, par petit groupe ou par des rencontres.

Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) Saint Germain l'Herm

Maison de l'animation, Route de Granges 63630 Saint-Germain-l'Herm
04 73 72 37 16

- 1 salle d'activité

- 1 cuisine

Tous les lundis en période scolaire, de 9H30 à 11H30

L'association « Lilominots » (LAEP Ambert)

L'appart N°21 – Bâtiment B 22, Avenue du 11 Novembre 63600 Ambert
06 95 28 91 65

(Appartement mise à disposition par le Département, partagé avec ARAMIS et la maison des solidarité)

- 2 salles

- 1 kitchenette

- 1 Salle de bain

Multi-accueil Arlanc

Maison de l'enfance, Loumas – 63220 Arlanc

04 73 95 86 39 – multiaccueil.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Multi-accueil Marat

Maison de l'enfance, Le Bourg – 63480 Marat

04 73 95 28 43 – multiaccueil.marat@ambertlivradoisforez.fr

Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h.

Multi-accueil Ambert

143 rue Anna-Rodier, 63600 Ambert

04 73 82 13 37 - creche.ambert@orange.fr

Ouvert tous les jours du lundi au jeudi (de 7h à 18h30) et le vendredi (de 7h à 18h).

Relais Petite Enfance (RPE) Arlanc, Cunhat, Marat et Eglisolles

Situés au sein des Maisons de l'Enfance

07 86 13 17 23

Coordination : camille.arnold@ambertlivradoisforez.fr



RPE Arlanc

Maison de l'enfance, Loumas – 63220 Arlanc
07 86 13 17 23 - ram.arlanc@ambertlivradoisforez.fr

Permanences physiques et téléphoniques : Jeudi de 11h30 à 16h

Ateliers d'éveil : (Accueil des assistant(e)s maternel(le)s, des parents et des enfants)
Jeudi de 9h30 à 11h30

RPE Cunhat

Maison de l'enfance, 7, rue Gaspard des Montagnes – 63590 Cunhat
04 73 72 37 16 - ram.cunhat@ambertlivradoisforez.fr

Permanences physiques et téléphoniques : Lundi de 11h à 12h

Mardi et jeudi de 11h30 à 12h30 et de 14h à 16h

Ateliers d'éveil : Mardi et jeudi de 9h30 à 11h30

RPE Eglisolles

Maison de l'enfance, 6 route de Saillant – 63840 Eglisolles
04 73 72 31 23 - ram.eglisolles@ambertlivradoisforez.fr

Permanences physiques et téléphoniques : Vendredi de 13h30 à 16h30

Ateliers d'éveil : Vendredi de 9h à 12h

RPE Marat

Maison de l'enfance, Le Bourg – 63480 Marat
04 73 95 28 43 - ram.marat@ambertlivradoisforez.fr

Permanences physiques sur rendez-vous : Vendredi de 11h30 à 16h

Permanences téléphoniques :

Lundi de 11h à 12h, Mardi et jeudi de 11h30 à 12h30 et de 14h à 16h et Vendredi de 13h à 16h

Ateliers d'éveil : Vendredi de 9h30 à 11h30

RPE Ambert « La petite maison dans la prairie » (Gestion ville d'Ambert)

1, place Notre Dame de Layre – 63600 Ambert relaispetiteenfance@ville-ambert.fr

Permanences physiques et téléphoniques : Lundi et mardi de 14h30 à 17h30

Ateliers d'éveil : (Accueil des assistant(e)s maternel(le)s et des enfants)

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 11h30

Forum Jeunes (Gestion ville d'Ambert)

14 avenue de Lyon – 63600 Ambert (*Derrière le cinéma et la médiathèque / Accès par la rue Blaise Pascal*)
04 73 82 68 71 - forumjeunes@ville-ambert.fr

Du lundi au jeudi : 12h – 18h

Vendredi : 12h – 17h



B. Budget Communauté de Communes

Le pôle enfance-jeunesse dispose en 2022 d'un budget analytique d'environ 1 729 000 €. Les actions du pôle sont alimentées par des recettes pour environ 692 000€ (participations familles, CAF et MSA notamment). Le budget est équilibré par le budget principal d'Ambert Livradois Forez. Concernant le service ALSH, 145 000 € (hors salaires) permettent le fonctionnement des 6 ALSH sur l'année, pour 197 500 € de recettes prévues.

C. Constitution des équipes / modalités de recrutement

Il existe sur les différents accueils de loisirs des agents permanents (les directeurs et les adjoints) embauchés en CDI, ou titulaire de la fonction publique territorial ou contractuels.

Des animateurs vacataires sont embauchés lors des périodes de vacances mais aussi lors de remplacements ou d'augmentation de besoins sur tous les accueils de loisirs. Les annonces sont réalisées par le service Ressources Humaines (RH), en fonction du recensement des besoins. Les entretiens pour les postes de permanent sont réalisés en présence du directeur de la structure, du directeur de pôle, de la vice-présidente et d'un membre du service Ressources Humaines.

Les entretiens de recrutements permettent de finaliser l'embauche d'un nouveau salarié. Les propositions de recrutement de chaque structure sont ensuite validées par le directeur de pôle sur avis de la responsable de service. A chaque nouvelle embauche un dossier est à compléter par les directeurs et transmis au service ressources humaines : une fiche d'identification, copie des vaccins à jour, carte d'identité, carte grise, permis de conduire, carte vitale et bulletin du casier judiciaire n°2 et n°3.

La mixité lors des recrutements de personnels saisonniers et permanents est favorisée, s'inscrivant dans un programme d'action d'égalité Femmes/Hommes porté par la collectivité.

ORGANISATION DES EQUIPES ALSH 2022

ALSH AMBERT	ALSH ARLANC	ALSH CUNLHAT	ALSH MARAT	ALSH EGLISOLLES	ALSH ST GERMAIN L'HERM
<p>Julie ALVES Julie (directrice BPJEPS LTP, 35h)</p> <p>Jeanne NOURRISSON (directrice adjointe, Master MEEF en cours et BAFA en cours, 35h) → Fonction de direction</p> <p>Aude DEMAISON (Directrice adjointe, CAP petite enfance 30H)</p> <p>Chloé MOURET (animatrice BAFA, 28H)</p> <p>Un agent polyvalent entretien des locaux et repas 17.5H)</p>	<p>Véronique GARDE (directrice adjointe, stagiaire BAFA, 80% de 35H)</p> <p>Océane BOUILLET (directrice adjointe, 35H, BAFA, Master métier de l'enseignement acquis)</p> <p>Benjamin CHARDON (animateur, CAP petite enfance, 35H)</p> <p>Elsa PERRIER (animatrice, BPJEPS LTP, 70%, et 50/50 temps ALSH/Multi-Accueil), uniquement présente le mercredi</p> <p>Sandrine CHARRIER (agent polyvalent entretien des locaux et repas, mutualisé avec Multi-accueil)</p>	<p>Sabine ROSTAING (directrice titulaire du BAFA, licence STAPS et titulaire du Brevet de Maitre-nageur Sauveteur, 35H)</p> <p>Nathalie GAMBLIN (directrice Adjointe, BAFA, 35H)</p> <p>Sébastien RENAUD (animateur BPJEPS LTP, 35H)</p> <p>Entretien des locaux avec mise à disposition d'un agent communal et par l'ESAT + un agent vacataire lors des vacances scolaire (1H30/jour)</p>	<p>Estelle POUYET (directrice, BAFA, 35H)</p> <p>Raphaël CHEZE (directeur adjoint, BPJEPS LTP, 35H)</p> <p>Ludivine LONDICHE (animatrice, BAFA, 30H)</p> <p>Gwenaëlle VYE (animatrice CAP petite enfance)</p> <p>Sylvie MATHE (agent polyvalent entretien des locaux et repas, mutualisé avec Multi-accueil)</p>	<p>Dayana BESSON (directrice, BAFA, 35h)</p> <p>Arnaud JULIEN (directeur adjoint, 35H, DUT Carrière Sociale)</p> <p>Manon FAVERJON (Animatrice, BAFA, 35H)</p> <p>Charlène Roche (agent technique polyvalent, maintenance et entretien des locaux BAFA, 35H)</p> <p>Dominique FAY (agent technique polyvalent, responsable cuisine, intérimaire)</p>	<p>Agnès CHOUAYH (directrice, BPJEPS LTP, 35H)</p> <p>Céline FERRY (directrice adjointe, 35H, DUT Carrières sociales)</p> <p>Entretien des locaux par la commune ou par un agent vacataire (1h30/jour)</p>



VIII. Modalité tarifaire ALSH

Vacances et mercredis

Une grille tarifaire a été élaborée en fonction des quotients familiaux des familles. Ils sont identiques sur tout le territoire ainsi que pour les communes extérieures à Ambert Livradois Forez.

	QF 1 De 0 à 550 €	QF 2 De 551 à 800€	QF 3 De 801 à 1000€	QF 4 De 1001 à 1250€	QF 5 Supérieur à 1250 et N.C
DEMI-JOURNÉE	2.5 €	3.5 €	4 €	5 €	5.5 €
JOURNÉE	4.5 €	6 €	7.5 €	9 €	10 €
REPAS	3€ supplémentaire				
Réduction	2 ^{ème} enfant -15% / 3 ^{ème} enfant et plus -25% / Forfait semaine -10%				

Tarifs Activ'Ados de janvier à juin :

NOS TARIFS		
Tranche quotient familial	TARIFS SEMESTRE (6 sorties)	TARIFS SORTIE À L'UNITÉ
De 0€ à 550€	27 €	6,50 €
De 551€ à 800€	36 €	8 €
De 801€ à 1000€	45 €	9.50 €
De 1001€ à 1250€	54 €	11 €
Au-delà de 1250€ ou sans quotient familial	60 €	12 €
Extérieurs Communauté de Communes ALF (dans la limite des places disponibles)	60 €	12 €

Tarifs Activ'Ados de septembre à décembre :

NOS TARIFS		
Tranche quotient familial	TARIFS PACK (4 sorties)	TARIFS SORTIE À L'UNITÉ
De 0€ à 550€	18,00 €	6,50 €
De 551€ à 800€	24,00 €	8,00 €
De 801€ à 1000€	30,00 €	9,50 €
De 1001€ à 1250€	36,00 €	11,00 €
Au-delà de 1250€ ou sans quotient familial et exté- rieurs Communauté de Communes ALF	40,00 €	12,00 €



IX. Conventions de partenariat

- Service Départementale de la Jeunesse de l'Éducation et des Sports (SDJES)
- Inspection académique d'Ambert avec les écoles du territoire
- La Caisse d'Allocation familiales du Puy-de-Dôme (CAF63) : financements des activités via la Convention Territoriale Globale (CTG) et les prestations de services (PSO / PSU / PS). Suivi du pilotage de l'action, accompagnement.
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Protection Maternelle Infantile (PMI)
- Agence Régionale de Santé (ARS) pour le financement d'actions spécifiques en éducation-santé-environnement (programme ESE)
- Association DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement de l'Humain vers des Loisirs Intégrés et Réguliers)
- Les Francas : accompagnement vers éco-labélisation et actions spécifiques (BAFA citoyen)
- Parc Naturel Régional Livradois-Forez : accompagnement et actions de sensibilisation à l'environnement, projets biodiversité...
- Les communes d'Ambert, Marat, Saint Germain l'Herm, Arlanc, Cunlhat, Eglisolles pour les locaux ou leur entretien
- L'association de gestion des locaux de l'ancienne école Notre Dame à Arlanc pour les locaux
- Association des Centres de Loisirs du Livradois Forez (ACLLF)
- Associations et prestataires d'activités locaux
- Prestataires d'activités
- Hôpital d'Ambert
- EHPAD de St Germain l'Herm, Arlanc et Cunlhat
- ESAT à Cunlhat
- Association DETOURS à Cunlhat

Transversalité avec les autres services d'Ambert Livradois Forez (pôle culture, pôle social, service déchet, Eau et environnement, développement durable...).

X. La communication

La communication avec les familles comprend plusieurs supports : le site internet de la Communauté de Communes, envois dématérialisés avec les familles et les partenaires, des téléphones fixes et portable ainsi qu'une communication papier (programmes), ainsi que les échanges sur sites directement avec les parents.

Les documents sont réalisés par le service communication qui réalise la forme du programme avec les informations transmises par les équipes d'animation. Un programme par ALSH et par vacances est réalisé et diffusé par mail ainsi qu'à chaque enfant par le biais des écoles. Les mairies sont aussi destinataires des documents.

Concernant l'Activ'Ados un programme est diffusé au mois de janvier et en septembre dans les collèges du territoire. Des actions pour présenter le programme sont également organisées dans les collèges.

L'information est également relayée, via les promeneurs du net (3 agents, dont 1 agent de la ville d'Ambert).



Le portail famille (Communauté de Communes) est mis en place afin de gérer les inscriptions ainsi que les dossiers d'inscriptions des enfants. Un document explicatif est mis à disposition des familles pour le fonctionnement de ce portail famille.

La ville d'Ambert est dotée d'un outil similaire, l'espace citoyens.

XI. Contexte Covid-19

Un protocole d'accueil a été établi en fonction du protocole SDJES et communiqué aux familles afin de préciser les modalités d'accueil liées au contexte sanitaire actuel. Des actions de sensibilisation et d'éducation aux gestes barrières ont été mises en place sur chaque site avec le soutien de l'ARS. Les protocoles sont actualisés régulièrement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

XII. Règlement intérieur

Un règlement intérieur a été adopté pour l'ensemble des structures. Les spécificités de fonctionnement sont notifiées dans les projets pédagogiques de chaque ALSH.

XIII. Temps de concertation et évaluation

Afin de participer à la construction du projet Enfance-Jeunesse global et de son évaluation, des réunions de concertation sont organisées entre les directeurs de structures (réunion de service), avec les élus (commission enfance-jeunesse), avec les élus municipaux et les partenaires institutionnels (comité de pilotage). Des réunions de pôles permettent également d'avoir une vision plus large et transversale des actions enfance-jeunesse sur le territoire et des projets en cours.

Structure du pilotage :

Une présentation du PEDT, sera réalisée lors de la commission enfance jeunesse de la Communauté de Communes.

Chaque élu pourra s'engager à faire le lien auprès des écoles, prestataires et partenaires de son secteur. Un document support (présentant le PEDT leur sera transmis).

Un calendrier de concertation et de travail sera établi.

Un comité de pilotage sera organisé avec les partenaires / prestataires / directeurs d'écoles / Techniciens des structures Petite Enfance / Enfance / Jeunesse de la Communauté de Communes et de la commune d'Ambert, afin de travailler sur les enjeux du PEDT :

- La continuité éducative dans tous les temps de l'enfant
- La complémentarité entre tous les acteurs et espaces éducatifs

Au moins 3 comités seront organisés, par secteur géographique (Forez, vallée de la Dore et Livradois). Chaque comité pourra travailler sur les enjeux, avec des critères et indicateurs différents.



XIV. Labellisation plan mercredi

Compte tenu des accueils périscolaire des mercredis et des temps d'activité périscolaire organisé, une labélisation plan mercredi est conventionnée par les services de l'Etat (Education Nationale) et la Caisse d'Allocation Familiale 63. Cette labélisation fait l'objet d'une annexe à la Charte du plan mercredi afin de signer une convention. Cette labélisation s'articule avec le présent PEDT, Ces deux démarches sont portées aux niveaux intercommunaux.

XV. Annexes

Les projets pédagogiques périscolaire des 6 ALSH.